

# HONORAIRES

(TVA 20% incluses) - Barème en vigueur à compter du 01/01/2020

(Honoraires appliqués au prix net vendeur - Charge vendeur ou acquéreur selon les conditions du mandat)

## VENTE OU RECHERCHE

(Maison- Appartement – Terrain)

- 
- Inférieur ou égal à 150 000 € 8 000 €
  - De 150 001 € à 200 000 € 10 000 €
  - De 200 001 € à 500 000 € 4.5 %
  - Au-delà de 500 001 € 5%
  - Parking / Box /Garage Forfait 3 000 €
  - VEFA Commissions à la charge du promoteur incluses dans les prix de vente des programmes neufs

## LOCATION

(Maison- Appartement - Bail d'habitation ou mixte - loi du 6 juillet 1989)

- 
- **A la charge du locataire** : Visite du bien, constitution du dossier et rédaction du bail  
10 €/m<sup>2</sup> de surface habitable + État des lieux 3 €/m<sup>2</sup>
  - **A la charge du bailleur** : Visite du bien, constitution du dossier et rédaction du bail  
10 €/m<sup>2</sup> de surface habitable + État des lieux 3 €/m<sup>2</sup>

## GESTION LOCATIVE

(Maison- Appartement – Locaux commerciaux)

- 
- **Formule Gestion « Essentiel »** : 5.99 % TTC des sommes encaissées
  - **Formule Gestion « Sérénité »** : 6.99 % TTC des sommes encaissées
  - **Formule Pack « Confort sécurité »** : .99 % TTC des sommes encaissées
  - **Assurance Loyers impayés** : A partir de 2.2 % TTC

## PROFESSIONNEL / COMMERCIAL

### VENTE

- 10% du prix du fonds de commerce à la charge de l'acquéreur

### LOCATION

- 30 % du loyer annuel (hors taxes et charges) à la charge du preneur
- Rédaction du bail : 900 € à la charge du preneur
- État des lieux : 350 € à la charge du preneur

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE ET LIQUIDATIONS

- 0 € - 50 000 € Forfait 9 000 €
- 50 001 € - 80 000 € Forfait 10 000 €
- 80 001 € - 150 000 € Forfait 12 000 €
- Au-delà de 150 000 € 8 %